

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 17 mars 2017 à 18h35, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 10 mars 2017.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra (qui quitte la séance à 20h10 - point 7), ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. HUCK Jean-Claude qui a donné procuration à M. KOCHERT Jacky
M. GAUTIER Julien qui a donné procuration à M. KELLER Martial
Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
Mme WENDLING Anne-Marie qui a donné procuration à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne
Mme WENNER Sylvie qui a donné procuration à M. FISCHER Etienne
Mme AKSOY Zehra qui a donné procuration à Mme CADENE-SCHULIK Francine (à partir de 20h10 - point 8)
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
Mme DHEURLE Joëlle qui a donné procuration à Mme DAMBACHER Sandra

Etait absente :

Mme ZAIDA Isabelle

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 23/03/2017 et publiées par affichage le 24/03/2017.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 13. est modifié et le point 14. est complété)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2017
2. COMPTES DE GESTION 2016 - VILLE – EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE
5. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU
6. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET LA NEF GESTION DES SPECTACLES
7. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2017 – VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

8. MODIFICATIONS DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AUX CESSIONS DANS LE CADRE DU LOTISSEMENT GUMBERLE
9. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ M. ET MME MESUT DEMUR
10. ZA ALLEE DES PEUPLIERS
 - 10.1. VENTE D'UN TERRAIN ZA ALLEE DES PEUPLIERS (DEUXIÈME TRANCHE)/SOULTZDIS
 - 10.2. VENTE D'UN TERRAIN ZA ALLEE DES PEUPLIERS (DEUXIÈME TRANCHE)/SARL CHANT DU COQ
11. ZONE COMMERCIALE - ARTISANALE ALLÉE DES PEUPLIERS
12. MISE EN LOCATION D'UN 3^e LOGEMENT QUAI ANSELMANN ET FIXATION DE LA REDEVANCE
13. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA LOCATION DE L'ESPACE CAFÉTÉRIA DE LA NEF ET DE LA MISE À DISPOSITION D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE DE 3^e CATÉGORIE
14. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
15. COOPERATION AVEC LA COMMUNE DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
16. INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS
17. DIVERS

****Séance publique****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2017

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 9 mars.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jacky KOCHERT, est élu Président de séance à l'unanimité.

M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

2. COMPTES DE GESTION 2016 - VILLE – EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1^o ET 2^o TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAEHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2016, il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle)

- d'approuver les comptes de gestion VILLE, LOTISSEMENT GUMBERLE et ZA LA PÉPINIÈRE du trésorier municipal pour l'exercice 2016
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver les comptes de gestion EAU du trésorier municipal pour l'exercice 2016
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) et une abstention (KRIEGER André)

- d'approuver les comptes de gestion LA NEF GESTION DES SPECTACLES du trésorier municipal pour l'exercice 2016
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle)

- d'approuver les comptes de gestion ZA PEUPLIERS TRANCHE 1 ET TRANCHE 2 du trésorier municipal pour l'exercice 2016
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle)

- d'approuver les comptes de gestion STEINBAECHEL du trésorier municipal pour l'exercice 2016
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) et une abstention (KRIEGER André)

- d'approuver les comptes de gestion LOTISSEMENT DES 4 VENTS du trésorier municipal pour l'exercice 2016
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - VILLE - EAU - LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL - LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'approuver le compte administratif 2016 VILLE dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

VILLE DE WISSEMBOURG

RECETTES	13 064 302,37 €
DEPENSES	12 503 441,61 €
EXCEDENT au 31/12/2016	560 860,76 €
* Fonctionnement	1 067 801,12 €
* Investissement	- 506 940,36 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le compte administratif 2016 SERVICE EAU dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

SERVICE EAU

RECETTES	1 389 383,19 €
DEPENSES	1 199 586,28 €
EXCEDENT au 31/12/2016	189 796,91 €
* Exploitation	- 18 052,09 €
* Investissement	207 849,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) et une abstention (KRIEGER André) d'approuver le compte administratif 2016 LA NEF GESTION DES SPECTACLES dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

LA NEF GESTION DES SPECTACLES

RECETTES	470 661,85 €
DEPENSES	450 313,15 €
EXCEDENT au 31/12/2016	20 348,70 €
* Fonctionnement	9 376,25 €
* Investissement	10 972,45 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'approuver le compte administratif 2016 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR

RECETTES	12 210,00 €
DEPENSES	258 084,51 €
SOLDE au 31/12/2016	- 245 874,51 €
* Fonctionnement	- 245 874,51 €
* Investissement	0,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'approuver le compte administratif 2016 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

PEUPLIERS 2° TR dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR

RECETTES	383 760,56 €
DEPENSES	402 598,65 €
SOLDE au 31/12/2016	- 18 838,09 €
* Fonctionnement	120 814,01 €
* Investissement	- 139 652,10 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'approuver le compte administratif 2016 LOTISSEMENT GUMBERLE dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

LOTISSEMENT GUMBERLE

RECETTES	2 918 799,07 €
DEPENSES	2 903 088,16 €
EXCEDENT au 31/12/2016	15 710,91 €
* Fonctionnement	- 108 659,39 €
* Investissement	124 370,30 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'approuver le compte administratif 2016 ZA LA PÉPINIÈRE dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2016.

ZA LA PÉPINIÈRE

RECETTES	736 233,93 €
DEPENSES	719 171,29 €
EXCEDENT au 31/12/2016	17 062,64 €
* Fonctionnement	- 148 959,06 €
* Investissement	166 021,70 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, KRIEGER André et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'approuver le compte administratif 2016 QUARTIER STEINBAECHEL dans les conditions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2017	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

<i>Pour information :</i>	Solde d'investissement au 31/12/2016 :	10 972.45 €
	Crédits reportés 2017 :	
	Dépenses d'investissement :	10 000.00 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

7. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2017 – VILLE - EAU – LA NEF GESTION DES SPECTACLES - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget (DOB). Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur vote valablement et en connaissance de cause. La tenue du DOB constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité la délibération du budget.

La loi NOTRe (n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) complétée par le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (ROB) imposent un volet relatif à la transparence financière et impactent notamment la présentation des éléments financiers à remettre aux conseillers municipaux dans le cadre du DOB. Ces éléments financiers devront désormais comporter un rapport sur les orientations budgétaires 2017 envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses, des recettes et de l'autofinancement, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

M. le Maire commente le ROB qui a été transmis à tous les conseillers municipaux et comportant vingt huit pages. Il s'en suit un échange.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget principal de la Ville et de ses budgets annexes pour 2017.

8. MODIFICATIONS DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES AUX CESSIONS DANS LE CADRE DU LOTISSEMENT GUMBERLE

Vu les délibérations n°10, 11 et 13 du 30 septembre 2016 relatives aux cessions suivantes :

- 10 : Ville de Wissembourg ./ ZERR
- 11 : Ville de Wissembourg ./ DURST
- 13 : Ville de Wissembourg ./ OZTAS

prises dans le cadre du lotissement GUMBERLE,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

Considérant d'éventuelles substitutions et notamment concernant la délibération relative au lot n°2 acquis par le couple DURST,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) de modifier les délibérations citées comme suit :

Article 1 : La mention suivante est ajoutée au premier paragraphe de chacune des délibérations précitées : "ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer"

Article 2 : Les autres dispositions des délibérations restent inchangées.

9. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./. M. ET MME MESUT DEMUR

Vu la déclaration de candidature signée par Monsieur et Madame DEMUR demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 12, Rue Vauban,

Vu l'avis France Domaine du 9 juin 2016 n°2016/544/V0466,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point n°3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'attestation de solvabilité à hauteur du projet envisagé présentée par Monsieur et Madame DEMUR,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat, ou à tout autre personne physique ou morale devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement GUMBERLE :

Lot n°13 d'une contenance de 5,14 ares situé en zone 1AU2 du PLUi en vigueur.

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Dénomination cadastrale provisoire	Prix à l'are	Prix HT
Préfixe 007 Section F n°27/164	11 500 €	59 110 €

La présente vente se fera selon le régime de TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

10. ZA ALLEE DES PEUPLIERS

10.1. VENTE D'UN TERRAIN ZA ALLEE DES PEUPLIERS (DEUXIÈME TRANCHE)/SOULTZDIS

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'engagement pour acquérir signé par Monsieur AMANN Olivier, agissant au nom et pour le compte de la société SOULTZDIS,

Vu le plan joint à l'engagement,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'autoriser :

- la vente au profit de la société SOULTZDIS, représentée par son Président Monsieur AMANN Olivier, se réservant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale, le terrain situé dans la zone artisanale "Allée des Peupliers" portant la désignation cadastrale suivante :

Emprise d'une contenance approximative de 34,90 ares* à détacher des parcelles cadastrées sous Section 007 D n°2366, 2341 et 2342.

moyennant le prix de 3 600 euros HT par are, soit 125 640 euros HT pour la totalité de la parcelle sous réserve de la TVA applicable.

Toutefois il est convenu entre les parties que le prix définitif est ramené à 100 000 euros HT pour tenir compte de la prise en charge directe par l'acquéreur des frais liés à la modification du bassin de rétention.

- M. le Maire à signer la promesse de vente comportant des conditions suspensives

Précision faite que l'acquéreur payera le prix en totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

- M. le Maire à signer les actes liés à la présente cession.

*la contenance exacte sera déterminée par un procès verbal d'arpentage à intervenir.

10.2. VENTE D'UN TERRAIN ZA ALLEE DES PEUPLIERS (DEUXIÈME TRANCHE)/SARL CHANT DU COQ

Vu l'avis de France Domaine,

Vu l'engagement pour acquérir signé par Monsieur JACQUEMIN Eric, agissant au nom et pour le compte de la SARL CHANT DU COQ,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

Vu le plan joint à l'engagement,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la vente au profit de la SARL CHANT DU COQ, représentée par son gérant Monsieur JACQUEMIN Eric, se réservant la faculté de se substituer toute personne physique ou morale, le terrain situé dans la zone artisanale "Allée des Peupliers" portant la désignation cadastrale suivante :

Emprise d'une contenance approximative de 16,74 ares* à détacher de la parcelle cadastrée sous Section 007 D n°2366

moyennant le prix de 3 600 euros HT par are soit 60 264 euros HT pour la totalité de la parcelle sous réserve de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer les actes liés à la présente cession.

*la contenance exacte sera déterminée par un procès verbal d'arpentage à intervenir.

11. ZONE COMMERCIALE - ARTISANALE ALLÉE DES PEUPLIERS

La société Estate, promoteur de l'ensemble commercial situé dans le lotissement artisanal, a achevé la réalisation de la voirie de contournement (sud-ouest) de l'opération, il est proposé d'intégrer cette voirie dans le domaine public communal.

Une garantie de "bonne tenue" sur 5 ans sera exigée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- la rétrocession des parcelles dans le domaine public communal
- M. le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que toutes pièces relatives aux procédures de rétrocession et de classement dans le domaine public communal.

12. MISE EN LOCATION D'UN 3^e LOGEMENT QUAI ANSELMANN ET FIXATION DE LA REDEVANCE

Vu la délibération du 26 juin 2015 portant fixation de la redevance pour l'occupation de logements communaux,

Considérant la création d'un troisième logement dans le bâtiments sis 5, Quai Anselmann,

Considérant que ledit bâtiment fait partie du domaine public de la Ville,

Considérant que ledit logement était initialement mis à disposition du CCAS dans le cadre de l'accueil de réfugiés,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la mise en location dans les conditions exposées ci-dessous :

Article 1 : Le logement sis au rez-de-chaussée du 5, Quai Anselmann est mis en location par l'intermédiaire d'une convention d'occupation précaire.

Article 2 : Le montant de la redevance mensuelle est de 200 €.

Ce montant sera révisé automatiquement chaque année à la date d'anniversaire du contrat en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

L'indice de référence est celui du 4^e trimestre 2016 (valeur : 125,50).

Au 1^{er} janvier de chaque année, un nouveau tarif pourra être appliqué en cas de modification votée par le Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

13. MODIFICATION DE LA MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE CAFÉTÉRIA DE LA NEF ET D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE DE 3^e CATÉGORIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) la mise à disposition de l'espace cafétéria de la Nef et de la licence de débit de boissons à consommer sur place de 3^e catégorie dans les conditions exposées ci-dessous :

Article 1 : Concéder la location de l'espace cafétéria de la NEF et de la licence de débit de boisson de 3^e catégorie à consommer sur place à la société "NEF Café", en cours de constitution.

Article 2 : Autoriser le Maire à signer tous les documents afférents et notamment une nouvelle convention dans les mêmes conditions financières que celles en vigueur jusqu'alors et tout document nécessaire (cf. délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2015).

14. CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public, conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Cette commission aura un caractère permanent.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

La commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après analyse de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect des obligations envers les personnes handicapées, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Elle donnera ensuite son avis sur les propositions des candidats et dressera la liste des candidats admis à négocier.

Elle est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'unique liste candidate est composée comme suit :

5 titulaires :

- M. Jean-Claude HUCK
- M. Jacky KOCHERT
- Mme Isabelle MATTER
- M. Joseph FISCHER
- M. André KRIEGER

5 suppléants :

- Mme Evelyne FEYEREISEN-HAINE
- M. Julien GAUTIER
- Mme Sabine GREBMAYER
- Mme Nadine SCHWEINBERG
- M. Etienne FISCHER

La présente liste a été déclarée élue à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Christian GLIECH, Maire, est de droit le président de la commission de délégation de service public.

15. COOPERATION AVEC LA COMMUNE DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Par délibération du 24 juin 2016, le Conseil Municipal a validé le principe d'une direction de la programmation artistique partagée entre la Mairie de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts.

En l'absence de la directrice et en lien avec la commune de Soultz-sous-Forêts, il est proposé de la remplacer par son adjointe durant la période d'avril à juin 2017 dans le cadre d'une mise à disposition conformément aux règles de la fonction publique territoriale. Une convention est passée à cet effet. Le nombre d'heures estimé pour son intervention à Soultz-sous-Forêts est de 64 heures sur la période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six voix contre (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

16. INDEMNITES MAIRES ET ADJOINTS

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait :

- de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions. Ceci résulte du protocole Parcours Professionnels, Carrières et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 17 mars 2017

Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017)
- de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Vu la délibération du 22 avril 2014 fixant les indemnités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, de Maire délégué et des Adjointes titulaires d'une délégation - taux en % de la strate démographique figurant sur le barème applicable – taux en % de **l'indice brut terminal de la fonction publique**.

Les autres dispositions restent inchangées.

****Informations****

17. DIVERS

- **Prochaine séance du Conseil Municipal :**
soit le mercredi 12 avril ou le vendredi 28 avril (selon les directives de la Préfecture)

- **Prochaines manifestations :**

Marathon lecture : le feuilleton d'Hermès – La mythologie grecque en cent épisodes de Muriel SZAC - Samedi 18 mars 2017 – 14h à 22h à La Nef

Cérémonie de commémoration de la libération de Wissembourg le 19 mars à 11h

Salon du livre jeunesse - Samedi 25 mars de 14h à 18h et Dimanche 26 mars de 10h à 17h à La Nef - Médiathèque

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous :
<http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant plus la parole, M. le Maire lève la séance à 21h00.